

# HORIZONS

## LE COMPOSTAGE DES PAILLES DE LAVANDE ET LAVANDIN DISTILLÉES EN VERT

*Aujourd'hui la distillation en vert et en caisson, laisse des sous-produits chargés d'humidité, facilement compostables.*

*Cette technique de recyclage des pailles permet en même temps de satisfaire de nouvelles règles agri-environnementales.*

### **P**OUR SE METTRE EN CONFORMITÉ

Actuellement la quasi totalité des pailles est détruite par brûlage. Mais cette combustion est très lente et provoque des nuisances visuelles et olfactives. La réglementation va interdire à terme cette technique.

*Le compostage est une solution pour se mettre en conformité.*

### **P**OUR MAINTENIR LA RICHESSE DU SOL

Les cultures de lavande et de lavandin exportent entre 4000 et 7000 kg de matière verte par hectare et par an. Par contre, aucune restitution de matière organique n'est réalisée.

D'autre part, la disparition des troupeaux et l'évolution des techniques modernes ont tendance à appauvrir les sols.

*Le compostage des pailles est*

*un des moyens de restituer de la matière organique.*

### **P**OUR VALORISER LES SOUS-PRODUITS DE DISTILLATION

Avec un taux d'humidité élevé (60 à 70%) à la sortie de la distillerie, les pailles constituent des résidus adaptés au compostage. De plus, le caisson permet de réaliser facilement des andains de compostage.

*Le compost de pailles de lavande et lavandin a une valeur agronomique comparable à un bon fumier de mouton.*

#### LE COMPOSTAGE : UNE MESURE CTE

Depuis juillet dernier, la région PACA bénéficie d'une mesure incluse dans les CTE. « Maîtrise et valorisation des récoltes ». Une aide de 46 F est attribuée pour chaque tonne de compost de résidus de la première transformation des plantes à parfum (10 mois de compostage).

## RÈGLEMENT SANITAIRE DÉPARTEMENTAL\*

Les dépôts de matières fermentescibles doivent répondre aux prescriptions générales ou particulières, relatives aux prémisses de protection des sources, puits, captages ou prises d'eau.

### IMPLANTATION INTERDITE

- à moins de 5 m :
  - des voies de communication.
- à moins de 35 m :
  - des puits et forages.
  - des sources.
  - des aqueducs transitant des eaux potables en écoulement libre.
  - de toute installation souterraine ou semi-enterrée utilisée pour le stockage des eaux, que ces dernières soient destinées à l'alimentation en eau potable, ou à l'arrosage des cultures maraichères.
  - des berges, des cours d'eau.
- à moins de 200 m :
  - de tout immeuble habité ou occupé habituellement par des tiers.
  - des zones de loisirs et de tout établissement recevant du public.

### LES VOLUMES AUTORISÉS

- A partir d'un volume de 50 m<sup>3</sup>, les dépôts doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en matière (localisation de l'aire de compostage, produits et tonnages compostés).
- Les dépôts ne peuvent avoir un volume supérieur à 2000 m<sup>3</sup> ou l'équivalent de 365 tonnes de compost. Ce qui correspond environ à la récolte de 80 hectares de lavandin.
- Au-delà de 2000 m<sup>3</sup> de volume traité, l'aire de compostage est soumise à la réglementation des installations classées (se renseigner auprès de la préfecture).
- Leur hauteur ne doit pas dépasser 2 mètres.

\*voir le tome 138 du RSD et une fiche d'adéquation départementales.

## POURQUOI COMPOSTER LES PAILLES DE LAVANDE ET LAVANDIN ?

- Pour restituer au sol la matière organique prélevée ;
- Pour réduire les volumes à épandre ;
- Pour améliorer les qualités agronomiques des pailles ;
- Pour gérer de façon réglementaire les sous-produits de la distillation ;
- Pour apporter un produit décomposé qui n'entraînera pas de faim azotée ;

- Mais cela nécessite :
- un équipement spécifique (retourneur d'andains, ...)
  - un minimum de savoir faire ;
  - et un suivi de compostage régulier.

# CHANTIER DE COMPOSTAGE

## CHOIX DU SITE DE COMPOSTAGE

Pour éviter d'avoir des stocks permanents sur un seul site, choisissez comme lieux de compostage des emplacements au plus près des parcelles devant recevoir du compost ; les temps de transport lors de l'épandage seront réduits au maximum. Chaque terrain sera préparé de façon à ce qu'il soit bien nivelé, tassé et sans pierre. Réalisez les andains au moment où vous venez récolter les parcelles placées à proximité du lieu de compostage.

En multipliant le nombre de sites, vous éviterez de tomber sous le coup de la réglementation lourde des volumes supérieurs à 2000 m<sup>3</sup>. Voir ci-contre « Règlement sanitaire départemental ».

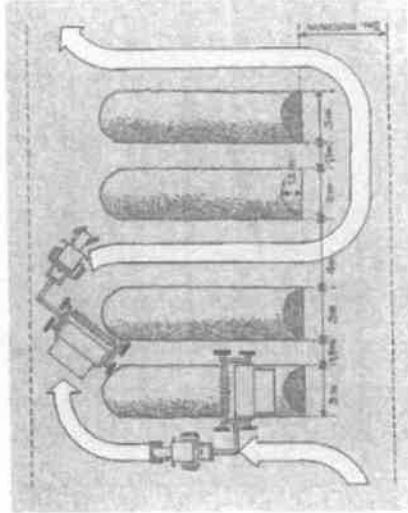
Attention ! ne pas réaliser de compost sur des jachères PAC (se renseigner auprès de DDAF).

## RÉALISATION DES ANDAINS

La largeur et le volume des caissons de distillation permettent de réaliser facilement les andains par simple « bennage ». Ils feront 3 m de large sur 1,5 m de haut, en moyenne.

Pour les manoeuvres, pensez à laisser une tourmière d'au moins 5 m et 4 m d'espace tous les 2 andains (voir schéma ci-contre).

## RETOURNER POUR ACTIVER LA DÉCOMPOSITION



L'aération des andains est indispensable pour activer les micro-organismes, responsables de la montée en température et de la dégradation de la matière organique.

Le retournement permet donc de réactiver le processus de fermentation et d'homogénéiser le tas de compost.

## suivi de compostage

Plus on veut obtenir un compost rapidement, plus le suivi doit être rigoureux.

- Contrôler la température au cœur de l'andain. Dans les jours qui suivent la mise en andains, la température s'élève rapidement, jusqu'à 70°C. Son suivi permet de décider un retournement dès qu'elle descend en dessous de 50°C.



Placez une gaine de façon à atteindre le cœur de l'andain, puis enfoncez y un thermomètre à alcool retenu par un bout de ficelle ou autre.

- Maintenir un taux d'humidité élevé. Si les conditions climatiques sont trop sèches, un arrosage des andains est à réaliser, avant ou pendant le retournement dans la mesure du possible.

## VALEURS AGRONOMIQUES COMPARATIVES à 100 kg de matière sèche (produit fini)

	COMPOST NÛR DE PAILLE	FUMIER DE BOVITON
Matière sèche	360	360
Matière organique	280	230
Azote total	7,5	7,4
P <sub>2</sub> O <sub>5</sub>	3,1	3,6
MgO	2,4	1,5
K <sub>2</sub> O	10,0	10,6

Les épandeurs à hérissons verticaux offrent un épandage plus large.

Coût : 120 000 FHT

Le chargeur idéal est un télescopique à pièces crocodiles (coût : 300 000 FHT).  
Un chargeur monté sur tracteur (travail) est un minimum (coût : 40 000 FHT).

Compte tenu de l'investissement, la création d'une CUMA est à envisager.

## LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE

### UN CHARGEUR

Un épandeur d'au moins 13 m<sup>3</sup> est conseillé pour limiter le temps d'épandages.

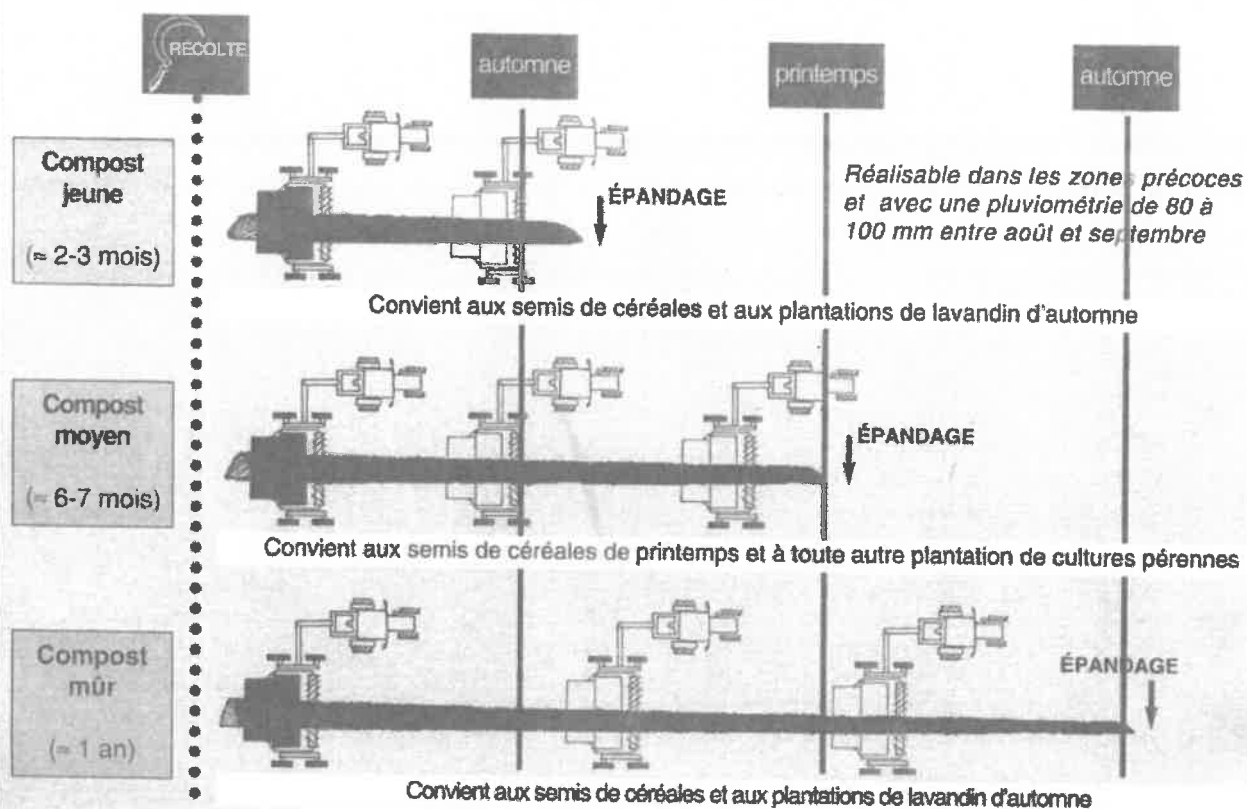
### UN ÉPANDEUR

Un épandeur d'au moins 13 m<sup>3</sup> est conseillé pour limiter le temps d'épandages.

### UN RETOURNEUR D'ANDAIN

Indispensable dès que l'on traite des volumes importants. Selon le modèle, le retourneur d'andains travaille de 200 à 700 tonnes par heure.  
Coût : 200 000 à 250 000 FHT

## CALENDRIER DES TRAVAUX



Le 1<sup>er</sup> retournement doit impérativement être fait dans les 8 jours qui suivent la fin de la récolte.

Le nombre et la fréquence des retournements suivants dépendent de la maturité du compost

que l'on veut obtenir. La durée du compostage est liée à la culture à qui l'on destine le compost.

### COMMENT UTILISER LE COMPOST DE PAILLES DE LAVANDE ET LAVANDIN

Il est préconisé d'épandre 15 à 20 tonnes de compost maximum par hectare. Au delà, l'excès peut engendrer une faim azotée si le compost est jeune ou un risque de lessivage d'azote pour un compost mûr.

La fréquence d'épandage sur les cultures annuelles peut être tous les 3 ans.

L'idéal est de faire suivre l'épandage d'un passage de disques puis d'un labour.

Pour les cultures pérennes, il est possible d'épandre le compost et de le laisser en surface, mais il faut savoir que des pertes d'azote par évaporation sont inévitables.

#### QUELQUES DONNÉES TECHNIQUES

(pour un volume de paille de 50 hectares environ)

	VOLUME (poids)	NOMBRE D'ÉPANDEURS	SURFACE D'ÉPANDAGE	TEMPS D'ÉPANDAGE
SORTIE DISTILLERIE	1000 m <sup>3</sup> (400 t)	77	20 à 27 ha	35 à 40 h
COMPOST 2-3 MOIS	800 m <sup>3</sup> (360 t)	62	18 à 24 ha	30 à 35 h
COMPOST 6-7 MOIS	600 m <sup>3</sup> (300 t)	46	15 à 20 ha	25 à 30 h
COMPOST MÛR	400 m <sup>3</sup> (200 t)	31	10 à 13 ha	15 à 20 h

Auteurs techniques : Eric CHAISSE avec la collaboration de Christian CHARBONNIER (CA 04). Illustrations : Bernard NICOLAS  
 Mise en forme : Sabine CHANU (Méthodes et Communication), Brigitte LAROCHE (ARDEPI). Secrétariat : CRIEPPAM, traverse des métiers, Z.I.  
 St-Joseph 04100 MANOSQUE - Tél : 04 92 87 70 52. Impression : Imprimerie Nouvelle - 04 92 61 05 34 - Sisteron.

DOCUMENT RÉALISÉ AVEC LE CONCOURS FINANCIER DE L'ONIPPAM ET DU CONSEIL RÉGIONAL PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

